

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE ELITES
Vendredi 26 et Samedi 27 juin 2026
Montreuil – Stade Jean Delbert
Epreuves de 5000m et de Steeple : le Mercredi 24 Juin à Saint Maur

En raison du meeting de Paris Charléty déplacé au dimanche 28 juin, nos championnats sont décalés le vendredi et samedi.

1 - Mode de qualification

Ces championnats sont ouverts à tous les athlètes des catégories Cadets à Masters ayant réalisé les performances planchers prévus pour cette compétition (voir page 7).

Les épreuves seront celles de la catégories Seniors, notamment pour les lancers et les épreuves de haies. La liste des qualifiables sera établie au bilan de la saison estivale 2026 (performance réalisée en plein air du 1^{er} septembre 2025 au 14 juin 2026) sous réserve de la réalisation des performances planchers (page 7).

Une liste des qualifiables sera publiée le mercredi 17 juin 2026. Les clubs devront confirmer la participation de leurs athlètes avant le mardi 23 juin 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera la liste des qualifiés définitifs en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve le mercredi 24 juin 2026.

Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il convient désormais de confirmer la présence de vos athlètes.

Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les performances réalisées hors cadre FFA (étranger, UNSS....) soient bien prises en compte dans les bilans

Le nombre d'athlètes retenus pour chaque épreuve sera le suivant :

Courses	TC	Concours	TC
100	80	Hauteur	15
200	72	Perche	15
400	48	Longueur	15
800	50	Triple Saut	15
1500	36	Marteau	15
Haies Hautes	56	Disque	15
400H	48	Poids	15
		Javelot	15

2 – Athlètes non classés dans les bilans

Un athlète ne figurant pas encore au bilan de la saison estivale pourra faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale 2026 ou une performance réalisée lors de la saison estivale 2025. Cette demande, qui doit être envoyée avant le 15 juin 2026, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1^{er} tiers des qualifiables. Le nombre d'athlète hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleau et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

Le nombre d'athlètes hors LIFA qualifiable pour la finale A d'une course est limité à 2. S'ils remplissent les conditions fixées au règlement technique de la compétition, les deux meilleurs hors LIFA pourront participer à la finale A. Les athlètes hors LIFA suivants seront affectés sur les autres finales.

4- Athlètes non qualifiables ayant améliorés leur performance aux bilans après la liste des qualifiables.

Un athlète non qualifiable ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 15 juin et le 22 juin 2026 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande pourra être étudiée si sa nouvelle performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

5- Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 22 juin 2026.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA
avant le **Lundi 15 juin 2026 à 12h00.**

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 16 juin 2026

La liste des qualifiables figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 17 Juin 2026

***** **FORFAIT - date limite Mardi 23 Juin 2026 à 23h59** *****